



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 14 février 2020

6^{ème} Commission

N° CP-2020-2-6-10

Service instructeur

DEVI - Service Eau, Epuration et Equipements
ruraux

Service consulté

TRAVAUX DU BARRAGE DE KRUTH-WILDENSTEIN MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE À RIVIÈRES DE HAUTE ALSACE (RHA)

Résumé : Il vous est proposé de déléguer à Rivières de Haute Alsace (RHA) la maîtrise d'ouvrage de la réalisation du batardeau de protection du chantier de réfection du masque d'étanchéité du barrage de Kruth-Wildenstein et d'approuver la convention de mandat à signer avec RHA à cette fin. Celle-ci prévoit le remboursement par le Département des sommes engagées par RHA pour ces travaux. La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de vie a donné son avis favorable en date du 10 janvier 2020.

Les travaux de réfection du masque d'étanchéité du barrage de Kruth-Wildenstein comporte trois phases : le rehaussement du batardeau amont et son équipement (réalisé) permettant la protection « éloignée » du chantier principal en cas de crue exceptionnelle, la mise en place d'un batardeau de protection immédiate du chantier principal et le chantier principal de réfection du masque d'étanchéité du barrage.

Les chantiers principaux font intervenir des marchés d'entreprises sous maîtrise d'ouvrage directe du Département.

Le batardeau de protection du chantier de réfection du masque a pour but de le protéger des éventuelles hautes eaux, en les dirigeant en permanence vers le bon exutoire. Sa réalisation relevant essentiellement de terrassement, il est prévu d'en confier la maîtrise d'ouvrage à RHA, via une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ad hoc.

Le Département remboursera RHA via cette convention, jointe en annexe, qui sera signée à cet effet, conformément au fonctionnement général de tous les adhérents de RHA.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver et de m'autoriser à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec RHA jointe en annexe, pour la réalisation du batardeau de protection du chantier de réfection du masque d'étanchéité du barrage de Kruth-Wildenstein pour un montant de 150 000 €,
- les dépenses seront prélevées sur le programme C114 chapitre 23, fonction 61, nature 23153

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT